

N° de demande : _____

(à compléter par la CPMBG)

DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR UNE AIDE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

DONNÉES RELATIVES AU DEMANDEUR

ENTREPRISE :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

N° portable : E-mail :

Nom et domiciliation de la banque :

N° du compte postal ou bancaire :

N° IBAN : CH__ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

NOM(S) ET PRÉNOM(S) DU (DES) PARTICIPANT(S) :

S'il y a plus de participants, merci de nous le préciser sur une annexe séparée.

1. 4.

2. 5.

3. 6.

INDICATIONS SUR LA FORMATION

Intitulé de la formation :

Nom de l'organisme :

Date de début et de fin de formation :

Lieu :

MONTANT DU REMBOURSEMENT DEMANDÉ :

Taxe d'écolage :CHF

Perte de gain : +CHF

Contribution de tiers (CAF, ...) : -CHF

=====

Coût total :CHF

JUSTIFICATIFS À JOINDRE À CETTE DEMANDE (PHOTOCOPIE)

- La facture de l'organisme de formation et le justificatif du paiement (relevé bancaire) ainsi que la convocation de la formation.
- L'attestation de suivi de la formation délivrée par l'organisme.
(Minimum 80% de suivi pour les formations de longues durées)
- Une attestation de l'employeur certifiant que le salaire du collaborateur a été rémunéré (ou non) durant la formation.

Uniquement pour les formations de plus de 40 heures :

- Une copie de la décision d'octroi ou de refus d'aide du SBPE (*Service des bourses et prêts d'études*).
- Une copie de la décision d'octroi ou de refus de financement du SEFRI (*Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche à l'innovation*).
- Un récapitulatif des heures d'absence (décompte visé par l'entreprise).
- *Des informations sur les formations professionnelles figurent sur le site www.cpmbg.ch / la CPMBG / Les formations.*
- *Les remboursements sont calculés en vertu de divers critères notamment liés aux conditions économiques des Fonds paritaires et du statut des participants. Elles sont accordées à la discrétion de la CPMBG et ne sont sujettes à aucun recours.*
- *Ce formulaire et les justificatifs devront être envoyés, **PAR COURRIER POSTAL**, durant l'année de suivi de la formation, mais au plus tard avant le 31 mars de l'année suivante (cachet de la Poste faisant foi), sinon aucun remboursement ne sera effectué par les Fonds paritaires. Si l'entreprise n'est pas en possession de tous les justificatifs pour le 31 mars, elle devra en aviser la CPMBG par écrit (ou par e-mail) avant cette date.*

Ce formulaire est à retourner, dûment rempli, daté et signé, à :
Conférence paritaire des métiers techniques de la métallurgie du bâtiment (CPMBG)
Chemin Surinam 7 - 1203 Genève
A l'attention de M. THORIMBERT Pierre André
Tél. : 022 344 74 12 – Mail : cpmbg.formation@cpmbg.ch

Lieu et date :

Signature du demandeur :
(Tampon si entreprise)
